

◀ **COMPTE RENDU DE SEANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mars, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 24/03/2022, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville.

Président : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRÉSENTS (36) :

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Frédéric JEAN, Messaouda EL FALOSSI, Bernard GUTTIN, Fabrice LODI-CHEMAIN, Marthe CALVI, Alain BERLIOZ CURLET, Anne-Claire RIBOTTA, Stéphane PEILLET, Liliane ROCHE, Laurent SCHEIWE, Farida SAHOULI, François MEGARD, Janie ARGOUD, Jacques BURLAT, Christian MOISSARD, Purification LOPEZ, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Michèle MACHARD, Gilles DELAMADELEINE, Madeleine VERGNOLLE, Sylvie ALLEMAND, Moncef M'HAOUECH, Laurence FAVIER, Claire-Lise COSTE, Pascal LACHAIZE, Suzana ELEZI, Olivier MAS, Amandine GAILLARD, Anthony REA, Véronique MOREIRA, Wafia ZAK, Gilles GRANDVAL, Zafer GIRISIT,

ABSENTS (3) :

Liliane WEIBLEN, Alioune DIOP, Lise BOIRIVENT

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION (4) :

Sophie VERGNON à Gilles DELAMADELEINE, Roch SANCHEZ à Olivier MAS, Sabrina BOUTIBA à Farida SAHOULI, Philippe ROLLAND à Gilles GRANDVAL

Secrétaire de séance : Madame Amandine GAILLARD

oOo

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h01

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal
de la séance du 24 février 2022

**Délibération n° 2022 046 : ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation
(février 2021)**

Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.

De prendre acte de la présente communication.

**Délibération n° 2022 047 : RESSOURCES HUMAINES : Création de Commissions
Administratives Paritaires Locales communes entre la Ville et le Centre Communal
d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Priest**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De se prononcer favorablement sur le principe des Commissions Administratives
Paritaires Locales communes à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-
Priest.

**Délibération n° 2022 048 : RESSOURCES HUMAINES : Création d'une
Commission Consultative Paritaire commune entre la Ville et le Centre Communal
d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Priest**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De se prononcer favorablement sur le principe d'une Commission Consultative Paritaire
commune à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Priest.

**Délibération n° 2022 049 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour des postes
figurant à l'organigramme de la collectivité**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les créations, suppressions et modifications de poste selon l'annexe au
présent rapport,
- De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2022.

Délibération n° 2022 050 : AFFAIRES FINANCIERES : Demande de subventions dans le cadre de l'Appel à projets municipaux de la Métropole de Lyon, aides à l'investissement 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'investissement, dans le cadre de l'Appel à projets municipaux relatif aux aides à l'investissement 2022 d'un montant susceptible de s'élever à hauteur de 10 % à 60 % pour chacune des opérations susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Délibération n° 2022 051 : AFFAIRES FINANCIERES : Demande de subventions dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) Exercice 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local au titre de l'année 2022 d'un montant le plus élevé possible pour chacune des opérations susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Délibération n° 2022 052 : AFFAIRES FINANCIERES : Demande de subventions dans le cadre du plan de relance national dédié à la cybersécurité et piloté par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à inscrire la Ville aux parcours de cybersécurité afin d'évaluer le niveau de cybersécurité de notre organisation,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention, suite à l'appel à projets dans le cadre du plan de relance national relatif à la cybersécurité, d'un montant le plus élevé possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**Délibération n° 2022 053 : AFFAIRES FINANCIERES : Fiscalité directe locale-
Adoption des taux d'imposition directes locales pour l'année 2022**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les taux de fiscalité directe pour l'année 2022 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,06%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72,33%
- De dire que le produit fiscal pour 2022 est de 32 500 000 €,
- De dire que la variation de produit fiscal possible sera intégrée au budget 2022 par voie de décision modificative.

Délibération n° 2022 054 : SECURITE ET PREVENTION : Installation de dispositifs « alerte commerçants » - Sollicitation financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention de partenariat ci-annexée qui sera proposée aux commerçants susceptibles d'être intéressés par la mise en place du dispositif d'alerte agression,
- De solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'obtention d'une subvention d'investissement d'un montant de 50 000 euros,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte en relation avec la procédure de demande et d'obtention de la subvention ainsi que de l'installation des dispositifs « alerte-commerçants ».

Délibération n° 2022 055 : DEVELOPPEMENT DURABLE : INGENIERIE ECOLOGIQUE - Renouvellement du dispositif d'aide à l'achat de pièges à moustiques

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le renouvellement du dispositif d'aide à l'achat de pièges à moustiques,
- D'approuver les formulaires de demande joints en annexe aux présentes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui seront nécessaires pour le bon déroulement de cette action,
- De dire que les dépenses afférentes seront imputées au compte 20422.

Délibération n° 2022 056 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - avenants n°3 au lot n°3, n°3 au lot n°4-1, n°2 au lot n°5, n°2 au lot n°6, n°2 au lot n°8, n°3 au lot n°9 et n°3 au lot n°14

A la majorité par : 35 voix pour et 5 abstentions (V.MOREIRA, Z.GIRISIT, W.ZAK,G.GRANDVAL, P.ROLLAND)

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la conclusion des avenants n°3 au lot n°3, n°3 au lot n°4-1, n°2 au lot n°5, n°2 au lot n°6, n°2 au lot n°8, n°3 au lot n°9 et n°3 au lot n°14 sans incidence financière,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits avenants n°3 au lot n°3, n°3 au lot n°4-1, n°2 au lot n°5, n°2 au lot n°6, n°2 au lot n°8, n°3 au lot n°9 et n°3 au lot n°14,
- De dire que les crédits sont inscrits au chapitre comptable 2313.

Délibération n° 2022 057 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence – Lot n°4-2 Serrurerie Métallerie - Avenants n°1 et 2

A la majorité par : 35 voix pour et 5 abstentions (V.MOREIRA, Z.GIRISIT, W.ZAK,G.GRANDVAL, P.ROLLAND)

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la conclusion des avenants n°1 et 2 au lot n°4-2 Menuiseries extérieures aluminium, sans incidence financière,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits avenants,
- De dire que les crédits sont inscrits au chapitre comptable 2313.

Délibération n° 2022 058 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence – Lot n°11 Serrurerie – machinerie – menuiserie – équipements scéniques - Avenants n°5 et n°6

A la majorité par : 35 voix pour et 5 abstentions (V.MOREIRA, Z.GIRISIT, W.ZAK,G.GRANDVAL, P.ROLLAND)

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la conclusion des avenants n°5 et n°6 au lot n°11 Serrurerie – machinerie – menuiserie – équipements scéniques, pour un montant de 3 666,00 euros HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits avenants,
- De dire que les crédits sont inscrits au chapitre comptable 2313.

Délibération n° 2022 059 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence – Lot n°13 Gradins et fauteuils - avenants n°2 et n°3

A la majorité par : 35 voix pour et 5 abstentions (V.MOREIRA, Z.GIRISIT, W.ZAK,G.GRANDVAL, P.ROLLAND)

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la conclusion des avenants n°2 et 3 relatifs au lot n°13 Gradins et fauteuils, sans incidence financière,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits avenants,
- De dire que les crédits sont inscrits au chapitre comptable 2313.

Délibération n° 2022 060 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Groupe Scolaire Jean Jaurès – Lot n°01 VRD - Avenant n°5

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°5 relatif aux travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Jean Jaurès – Lot n°01 VRD pour un montant de 16 362,70 euros HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant,
- De dire que les crédits sont inscrits aux chapitres comptables 2313 et 238.

Délibération n° 2022 061 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation et extension du groupe scolaire Jean Jaurès – Lot 8 Métallerie - Avenant n°5

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°5 relatif aux travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot n°8 : Métallerie pour un montant de 3 480,00 euros HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant,
- De dire que les crédits sont inscrits aux chapitres comptables 2313 et 238.

Délibération n° 2022 062 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation et extension du groupe scolaire Jean Jaurès – Lot n°09 : Menuiseries extérieures bois – occultations Brise soleil orientable (BSO) - Avenant n°2

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°2 relatif aux travaux de Réhabilitation du Groupe Scolaire Jean Jaurès Lot n°09 Menuiseries extérieures bois – occultations Brise soleil orientable (BSO) pour un montant de 5 130,00 euros HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant,
- De dire que les crédits sont inscrits aux chapitres comptables 2313 et 238.

Délibération n° 2022 063 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation et extension du groupe scolaire Jean Jaurès – Lot 10 : Menuiseries Intérieures Bois - Avenant n°2

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°2 relatif aux travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot 10 : Menuiseries Intérieures Bois pour un montant de 4 210,95 euros HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant,
- De dire que les crédits sont inscrits aux chapitres comptable 2313 et 238.

Délibération n° 2022 064 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot 17 : Chauffage – Ventilation – Climatisation – Désenfumage mécanique – Plomberie sanitaire – Protection incendie – GTC - Avenant n°5

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°5 au marché relatif aux travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot 17 : Chauffage – Ventilation – Climatisation – Désenfumage mécanique – Plomberie sanitaire – Protection incendie – GTC pour un montant de 4 000,00 euros HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant,
- De dire que les crédits sont inscrits aux chapitres comptables 2313 et 238.

Délibération n° 2022 065 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Marché global de performance associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes de la Ville de Saint-Priest - Avenant n°3

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°3 relatif au marché global de performance associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes de la Ville de Saint-Priest pour un montant de 96 700,00 euros HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant,
- De dire que les crédits sont inscrits aux chapitres comptables 011, 65, 67, 21, 23.

Délibération n° 2022 066 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Fourniture de denrées alimentaires - Lot n°4 : Fourniture de produits laitiers et divers (Hors BIO) - Avenant n°1

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser la conclusion de l'avenant n°1 relatif à la fourniture de denrées alimentaires – lot 4 : Fourniture de produits laitiers et divers (Hors BIO) sans incidence financière,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1,
- De dire que les crédits sont inscrits au chapitre comptable 011.

Délibération n° 2022 067 : EMPLOI ET INSERTION : Convention de partenariat entre la Ville et la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Rhône (CPME69)

A la majorité par : 35 voix pour et 5 abstentions ((V.MOREIRA, Z.GIRISIT, W.ZAK,G.GRANDVAL, P.ROLLAND

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la conclusion de la Convention de partenariat entre la Ville et la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Rhône (CMPE69),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération n° 2022 068 : JEUNESSE ET ENFANCE : Récompenses pour les élèves San-Priods reçus au baccalauréat avec mention (année 2021-2022)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le renouvellement du dispositif de récompenses pour les élèves San-Priods ayant obtenu une mention au baccalauréat au titre de l'année scolaire 2021-2022 quel que soit l'établissement l'accueil des épreuves dans les conditions suivantes :

- Mention « très bien » : 200 €
- Mention « bien » : 150 €
- Mention « assez bien » : 100 €

- Dire que ces bacheliers devront :

- avoir obtenu leur bac (général, technologique, professionnel) en 2022
- résider à Saint-Priest l'année de son obtention
- se déclarer en mairie avant le 30 septembre de l'année d'obtention

- Dire que les crédits sont prévus au chapitre 67 nature 6714.

Délibération n° 2022 069 : JEUNESSE ET ENFANCE : Dispositifs d'aide et d'accompagnement

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les dispositifs suivants :

- OFFRE DE SEJOURS pendant les périodes de vacances pour un montant annuel de 52 000€
- PARCOURS BAFA pour un montant annuel de 11 000€
- Appel à projets de soutien aux associations pour le développement d'actions destinées aux jeunes pour un montant annuel de 20 000 €

- D'autoriser Monsieur le maire à engager toutes démarches permettant de bénéficier de financements complémentaires (Etat, Caisse d'Allocations Familiales...) et signer l'ensemble des documents afférents,

- De dire que les crédits relatifs à l'offre de séjours et au BAFA seront inscrits au chapitre comptable 6042,

- De dire que les crédits relatifs à l'appel à projets seront inscrits au chapitre comptable 6574.

Délibération n° 2022 070 : SOLIDARITE ET DROITS DE L'HOMME : Ukraine – Attribution de subvention exceptionnelle à l'association Lyon-Lviv Les joyeux petits souliers d'Ukraine

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € au profit de l'association « Lyon-Lviv Les Joyeux petits souliers d'Ukraine »,
- De dire que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6745.

La séance est levée à 20h39

#signature#